**AIDES à la prise de licence U.S.E.P.**

**Année scolaire 2019-2020**

**Adhésion U.S.E.P. « Classe entière » :**

Si TOUS les élèves d’une classe sont adhérents à l’U.S.E.P., nous vous reversons

**2 €/licence**. Cette aide est cumulable avec l’aide A.R.S.

Afin que nous puissions vous établir ce chèque, ou virement (joindre un RIB) il vous suffira de nous renvoyer la (les) liste(s) nominatives de la (des) classe(s) concernées avec les noms des enseignants-tes après avoir saisi ces élèves sur le Webaffiligue.

D’autre part cette « adhésion classe » vous permet de **bénéficier d’un transport** pour une rencontre USEP départementale se déroulant **en temps scolaire**.

Pour rappel, concernant les rencontres USEP départementales en hors temps scolaire, tous les transports sont financés, que les enfants soient « adhérents classe » ou non.

**« Licences U.S.E.P. A.R.S. » :**

Avec l’aide de la M.A.E. Gironde, notre partenaire, l’U.S.E.P. 33 poursuit son soutien aux familles bénéficiant de l’Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.).

Un reversement de **3 €/licence** pour les enfants dont la famille a bénéficié de l’aide à la rentrée scolaire 2019 est prévu. Il concerne également les licences maternelles et peut se cumuler avec l’adhésion « classe entière ».

Pour bénéficier de cette remise, merci de compléter et renvoyer le coupon ci-dessous.

--------------------------------------------------------------------------------------------------

**Aide à la prise de « *Licence U.S.E.P. A.R.S.* »**

Je soussigné(e)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, Président(e) de l’association

U.S.E.P. de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ déclare sur l’honneur qu’à ce

jour, l’association compte \_\_\_\_\_\_\_ nouveaux enfants licenciés U.S.E.P. dont les familles bénéficient de l’Allocation de Rentrée Scolaire.

Merci de me faire parvenir le chèque correspondant à l’ordre de ……………………………………..

Ou joindre un RIB pour le virement.

Certifié exact, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du (de la) Président(e) de l’association USEP

*Ce bon peut être utilisé une première fois dès que vous le souhaitez, et une dernière fois,* ***avant le 20 juin 2020,*** *afin de « réajuster » en fonction des licenciés supplémentaires concernés par l’A.R.S.*